

Marché de vérification périodique quinquennale des ascenseurs N° TMP/115986  
Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable  
(articles L2122-1 et R 2122-8 du code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019)

**Document valant règlement de consultation, acte d'engagement et cahier des clauses particulières**

Acheteur : Lycée Louis de Foix représenté par Madame Buttazoni, proviseure du lycée.

Service : Intendance

Affaire suivie par : Sophie Chrétien-Gazeau

Téléphone : 05 59 63 31 10

courriel : secgestion3.ldf@ac-bordeaux.fr

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Société :

Adresse :

S.I.R.E.T:

Représenté par M.

Présentation succincte du contexte de l'achat, du cadre d'exécution et des destinataires de l'achat

**Le dernier contrôle quinquennale de nos 6 ascenseurs a été effectué en 2017 et nous devons donc effectuer à nouveau cette vérification périodique avant fin novembre 2022.**

**1 - OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION**

La présente consultation porte sur la vérification périodique quinquennale des ascenseurs en exploitation dans un ERP et le contrôle technique quinquennal de la sécurité des ascenseurs existants.

**2 - DURÉE DU MARCHE/PÉRIODE D'EXÉCUTION**

La date prévisionnelle de notification du marché est fixée au 08/07/2022, le délai contractuel d'exécution des prestations sera au plus tard le 25/10/2022. Pour des raisons de fonctionnement interne, l'exécution de la totalité de la prestation devra avoir lieu entre le 01 septembre et le 25/10/2022.

Le marché est conclu à compter de sa notification.

**3 – PÉNALITÉS ENCOURUES PAR LE TITULAIRE**

En cas de retard dans l'exécution des prestations par rapport au délai d'exécution indiqué dans le marché, le titulaire encourt des pénalités dont le montant est proportionnel à l'importance du retard. Lorsque le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$P = 40\text{€} \times R$ , dans laquelle : P = le montant de la pénalité et R = le nombre de jours de retard.

**4 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 114 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **5 - PRÉSENTATION DES OFFRES**

Chaque candidat aura à produire un dossier d'offre comprenant :

- Le présent marché valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières, dûment renseigné et signé par vos soins ;
- Un devis détaillé en TTC, détaillant le montant des honoraires pour chacune des vérifications incluant la main d'œuvre et les rapports de vérification.
- Un planning prévisionnel d'exécution des vérifications.

## **6 - DESCRIPTIF TECHNIQUE DES MATÉRIELS ET/OU SERVICES DEMANDES**

Descriptif :	- Vérification périodique quinquennale de nos 6 ascenseurs en exploitation et contrôle technique quinquennal de la sécurité des ascenseurs existants.
--------------	---

## **7 - MODALITÉS ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

### **Transmission sous forme électronique**

La transmission des documents par voie électronique est la seule procédure de transmission autorisée. Celle-ci est effectuée par le candidat à l'adresse mail suivante : [secgestion3.ldf@ac-bordeaux.fr](mailto:secgestion3.ldf@ac-bordeaux.fr) avant le 01 juillet 2022 12H. Il est impératif de demander un accusé de réception à votre envoi.

## **8 - LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Qualité des services associés (délai d'exécution)	Prix
20%	80%

## **9 - Prix**

Les prix sont fermes et définitifs pour la durée du marché. Ils s'entendent tout frais inclus.

## **10 - Modalités de paiement**

Le paiement s'effectuera par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues aux articles 11 et 12 du CCAG FCS. L'unité monétaire de paiement est l'Euro.

Les factures afférentes au paiement seront établies électroniquement via la plateforme CHORUS PRO, portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du prestataire,
- Numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'annexe de l'acte d'engagement,
- Références précises de la période de facturation et des quantités facturées,
- Montant hors TVA, taux et montant de TVA, montant total TTC.

Les sommes dues au prestataire en exécution du présent marché sont payées dans un délai maximal de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement correspondante. L'application éventuelle d'intérêts moratoires en cas de retard de paiement est effectuée conformément à la réglementation en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir.

**11 – Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Le document « Marché de vérification périodique quinquennale des ascenseurs N° TMP/115986 » valant acte d’engagement et cahier des clauses particulières ;
- Le devis détaillé ;
- Un planning prévisionnel d'exécution des vérifications.
- Le détails de nos ascenseurs, EPMR et monte-charge.

A..... , le.....

Cachet et signature du candidat

---

Partie réservée à l’acheteur

Est accepté le présent marché pour un montant de.....

A.....le.....